

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2013

Le vingt neuf janvier deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER et Sylvia LUSTIG.

Absents excusés : Lucienne GILG, Jean-Marc SAAS, Anne-Marie GINTZ, Robert LUSTIG et Etienne MARTIN (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Louis ZOBEÏDE, Elisabeth DE MONTIGNY, Daniel MESSMER et Emilie UHL)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Concours de maîtrise d'œuvre pour l'Ecole Briand : présentation du projet, choix du lauréat*
 - b) *Salle des sports : avenants aux marchés de travaux*
 - c) *Création d'une mare à batraciens : validation du dossier, financement*
 - d) *Acquisitions foncières pour l'accès à la déchetterie*
 - e) *Bilan du programme de voirie 2012 pris en charge par la COCOBEN*
- 5) Affaires financières
 - a) *Subventions de fonctionnement 2013*
 - b) *orientations budgétaires 2013*
- 6) Ecole Rohan: avis sur la proposition de l'Inspection sur l'organisation de l'établissement
- 7) Aménagement des rythmes scolaires : organisation à la rentrée 2013 (information)
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et en procédant à l'appel

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Dimanche 3 février à la salle des fêtes : bourse BD/CD organisée par ACPAHU
- Jeudi 7 février à 18h00 : vente de bois de chauffage à l'hôtel de ville
- Dimanche 10 février à 17h00 à l'Eglise St Laurent : concert donné par l'Ensemble Vocal Parenthèses de Strasbourg.
- Mardi 12 février à 14h00 : défilé de carnaval par les élèves des écoles (départ école Briand)
- Mardi 12 février à 20h00 : commission de la communication
- Vendredi 15 février à 20h00 à la médiathèque : soirée Médiason 67 et concert
- Samedi 16 février à 20h00 à l'Eglise St Laurent : concert de chants corses
- Dimanche 24 février à 16h00 à la salle des fêtes : concert « D'bloos band » organisé par OCOVAS

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M François ROOS et Mlle Carole KOEHLER, pour une maison d'habitation, sise 5a, rue des Tanneurs
- M Roland LOHMULLER, pour une maison d'habitation, sise 16 rue du Bernstein
- Me t Mme Julien SXHWEITZER, pour un lot de copropriété, sis 3 rue du Général de Gaulle
- Les Consorts HAERREL, pur une maison d'habitation, sise 23 rue de Huttenheim
- M et Mme Albert BABILAS, pour une maison d'habitation, sise 1 rue de Barr

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2012

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 est **adopté à l'unanimité**

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) restructuration et extension de l'Ecole Aristide Briand : choix de l'équipe d'architectes et adoption du contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur Jacky WOLFARTH, maire et Mme Candide LOTT, maire-adjoint, rappellent à l'assemblée que par délibération 4 septembre 2012 le conseil municipal a arrêté le projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Aristide Briand, le cahier des charges et les règles de mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre.

Le jury, lors de sa réunion du 30 novembre 2012, a retenu par 8 voix sur 9 le projet de l'équipe DEBS ARCHITECTURES, BUISSON, GROSSE, architectes à STRASBOURG.

La commission inter génération, lors de sa réunion du 17 janvier 2013 a également validé ce projet.

Il présente ensuite les principaux éléments du projet de l'équipe lauréate.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire et Mme Candide LOTT, maire-adjoint,

vu les propositions du jury du concours suite à ses réunions des 5 octobre et 30 novembre 2012,

vu l'avis favorable de commission inter génération du 17 janvier 2013,

décide

de retenir l'équipe DEBS ARCHITECTURES, BUISSON, GROSSE, 5 rue du Faubourg de Saverne à 67000 STRASBOURG sur la base du projet proposé, comme maître d'œuvre pour la restructuration et d'extension de l'Ecole Aristide Briand

d'adopter le contrat de maîtrise d'œuvre sur la base des termes de la proposition jointe en annexe pour un taux de rémunération de 15,10% (initialement prévu à 15,55%, représentant une minoration de 3%), soit un coût d'honoraires de 309 362,76HT pour un montant de travaux estimé à 2 048 760 €.

autorise

le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir

adopté à l'unanimité

b) salle des sports : avenants aux marchés de travaux

Les travaux de construction et de restructuration de la salle des sports ont fait l'objet de diverses modifications, soit à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, des architectes ou des entreprises et acceptées par la commune, ayant généré des avenants, tel que retracé dans le tableau joints en annexe.

Le montant total des avenants en plus s'élève à 134 863,71 € et celui des avenants en moins à 78 7426,36 €. Le montant total des avenants s'établit à 56 436,95 €, ce qui représente 1,15% du coût des travaux.

Les principaux avenants concernés sont les suivants :

Lot : 2 - Réseaux extérieurs, voirie... pour un montant de 12 052 €
Concerne la mise en œuvre d'une pompe de relevage en sortie de bâtiment en raison de l'impossibilité d'évacuer les eaux usées dans le réseau en gravitaire

Lot 5 - charpente ossature bois pour un montant de 35 477 €
Adaptation du système de contreventement de la grande salle pour éviter conflit avec la gaine de ventilation
Amélioration des finitions et de la pérennité de l'auvent d'accueil Sud
Augmentation des quantités d'acier nécessaire (ferrures) par rapport au calcul des ratios du bureau d'études (charge partagée)

Lot 9 - plâtrerie pour un montant net de 8 360,22 €
Modification de cloison, mise en œuvre de couche d'isolant, gaine coupe-feu, caissons coupe-feu...

Lot 12 - sanitaire pour un montant net de 4 965 €
Pour des mises en conformité de vasques, lavabos... pour respect de la réglementation PMR (personnes à mobilité réduite), remplacement de diverses fournitures (évier, lave-mains, receveurs de douche...) par rapport à ceux prévus au marché, addition de rideaux de douches...

Lot 14 - serrurerie pour un montant net de 8 526,60 €
Réalisation d'une porte en façade Ouest permettant l'accès aux engins de maintenance, réalisation de 2 portes en acier au lieu de bois (en moins dans le lot menuiserie)

Après ces explications, le maire informe l'assemblée des avenants signés dans le cadre de sa délégation, à savoir :

Lot 2 - Terrassements - Voiries - Réseaux extérieurs - Espaces verts - SPIESS, 25 rue du Soleil 67230 KERTZFELD, pour un montant en plus de 12 052,00 € HT

Lot 5 - Charpente ossature bois - MARTIN & FILS, ZI Allmatt RD 424 67220 NEUBOIS, pour un montant en plus de 35 447,00 € HT

Lot 6 - Bardage bois - MARTIN & FILS, ZI Allmatt RD 424 67220 NEUBOIS, pour un montant en moins de 2 499,59 € HT

Lot 7 - Couverture - Etanchéité PVC - SOPREMA, 14 rue de Saint Nazaire 67025 STRASBOURG CEDEX, pour un montant en moins de 17 800,82 € HT et un montant en plus de 11 114,04 € HT

Lot 9 - Plâtrerie - Faux plafonds démontables - CILIA GEISTEL, ZA route du Rhin 67390 MARCKOLSHEIM, pour un montant en moins de 1 782,00 € HT et un montant en plus de 10 142,22 € HT

Lot 10 - Electricité - Courants faibles - VINCENTZ, 17 rue d'Eguisheim 68420 HERRLISHEIM près COLMAR, pour un montant en moins de 15 842,67 € HT et un montant en plus de 18 028,75 € HT

Lot 12 - Sanitaire - SPEYSER Lucien & Cie, 1 rue de l'Industrie 67150 GERSTHEIM, pour un montant en moins de 4 756,00 € HT et un montant en plus de 9 721,22 € HT

Lot 14 - Serrurerie - MEDER REMY, ZI du Ried 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER, pour un montant en moins de 8 990,00 € HT et un montant en plus de 17 516,60 € HT

Lot 15 - Menuiserie intérieure bois - VONDERSCHER, rue du Climont BP 18 VILLE 67220 TRIEMBACH AUVAL, pour un montant en moins de 24 432,99 € HT et un montant en plus de 12 029,70 € HT

Lot 18 - Sols souples, sols sportifs - MULTISOLS, 116 route de Rouffach, 68 000 COLMAR, pour un montant en plus de 2 900 € HT

Lot 19 - Peinture - DECOPEINT, 2 rue Mathis 67840 KILSTETT, pour un montant en moins de 4 322,29 € HT et un montant en plus de 5 912,00 € HT

Le coût d'objectif actualisé des travaux s'élève à 4 938 834,72 € HT.

c) création d'une mare à batraciens : validation du dossier et financement

Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du protocole d'accord signé le 11 mars 2010 entre la commune de Benfeld et Alsace Nature au titre de la mise en valeur de l'environnement sur le territoire de la commune en compensation de la construction de l'EHPAD, l'une des mesures consistait en

- la création d'une mare pour batraciens au Nord du bois de Benfeld (au lieudit Mollenkopf sur une partie de la parcelle Section 5 N°48, d'une contenance 77,45 ares) entre la RD 5 et la RD 82 en association avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le groupe sectoriel d'Alsace Nature, afin d'éviter que les batraciens ne viennent à traverser la RD 82

Il expose ensuite le projet tel que proposé dans le dossier élaboré par Nature et Techniques, comportant 4 dépressions humides de taille et de formes variables, dont l'une devra être en contact avec la nappe phréatique.

Le coût d'objectif est estimé à 11 200 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir pris connaissance du projet technique et de son financement,

après avoir entendu les explications de Monsieur François LARDINAIS, conseiller municipal,

considérant l'intérêt qu'il y a de réaliser ce projet dans le cadre des engagements pris et d'y associer également le conseil municipal des enfants au titre d'un projet pédagogique, permettant également de préserver les batraciens amenés à traverser la RD82 pour se reproduire dans les étangs de l'APP

vu l'avis favorable de la commission du cadre de vie du 22 janvier 2013,

décide

de réaliser une mare aux batraciens sur la parcelle communale Section 5 N°48 sur la base du projet tel que présenté, pour un coût d'objectif de 11 200 € HT

sollicite

la participation au financement de cet équipement au taux maximum (soit 80%) auprès de l'Agence de Bassin Rhin Meuse.

adopté à l'unanimité

d) acquisitions foncières pour l'accès à la déchetterie

Mme Anny DELVALLEZ informe l'assemblée que le chemin d'accès à la déchetterie est de plus en plus dégradé et son emprise s'avère également insuffisante pour assurer un bon accès aux installations du SMICTOM.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes de Benfeld et environs envisage de remettre ce chemin en état et de l'élargir de 2 m.

Afin de pouvoir procéder à ces travaux, il y a lieu de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires au profit de la ville de Benfeld.

Il a ainsi été proposé à tous les propriétaires concernés de céder l'ensemble des surfaces résiduelles entre le chemin rural et le Muhlbach (à savoir les parcelles 23, 25, 27, 29, 31, 33 et 35) soit une superficie de 54,29 ares.

Il y a également lieu d'acquérir une partie de la parcelle Section 2 N° 19 d'une contenance de 41,46 ares appartenant à l'Association Foncière de Sand pour l'emprise allant jusqu'à l'entrée de la déchetterie, soit environ 30 ares (à déterminer par PV d'arpentage).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Anny DELVALLEZ, maire-adjoint,

vu la nécessité de procéder à la réfection et à l'élargissement du chemin d'accès à la déchetterie,

vu la situation des parcelles concernées par l'emprise,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 21 janvier 2013

émet

un avis favorable à l'acquisition des parcelles suivantes, sises au lieudit, au prix de 50 € l'are (cinquante Euros) :

- Section 2 n° 23, d'une superficie de 7,48 ares
- Section 2 n° 25, d'une superficie de 6,72 ares
- Section 2 n° 27, d'une superficie de 4,12 ares
- Section 2 n° 29, d'une superficie de 4,11 ares
- Section 2 n° 31, d'une superficie de 2,48 ares
- Section 2 n° 33, d'une superficie de 7,50 ares
- Section 2 n° 35, d'une superficie de 21,88 ares

- une partie de la parcelle Section 2 N° 19 d'une contenance de 41,46 ares appartenant à l'Association Foncière de Sand pour l'emprise allant jusqu'à l'entrée de la déchetterie, soit environ 30 ares (à déterminer par PV d'arpentage).

charge

le maire à entreprendre toute démarche en vue de l'aboutissement de cette transaction, notamment à signer les actes à intervenir par devant notaire de Benfeld.

adopté à l'unanimité

e) Bilan du programme de voirie 2012 pris en charge par la communauté de communes

Monsieur Louis ZOBEÏDE, maire-adjoint, présente à l'assemblée le bilan des dépenses de voirie prises en charge par la communauté de communes suite au transfert de compétence sur l'enveloppe de 275 000 € allouée à la ville de Benfeld, s'établissent come suit :

Au titre du fonctionnement, le montant total s'élève à 93 586 € se répartissant entre l'éclairage public pour 93 586 €, la marché de balayage pour 9 333 € et diverses fournitures (panneaux, peinture, remplacement de candélabres, radar...) pour 16 033 €.

En investissement, le montant s'élève à 75 568 €, dont 32 983 € pour le solde du parking de la gare et 41 000 € pour la réfection du tapis de la rue de Sand.

Les crédits étant reconductibles d'année en année, l'enveloppe disponible au 1^{er} janvier 2013 s'élève à 508 000 €.

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) subventions de fonctionnement 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 21 janvier 2013,

après avoir entendu les explications de Monsieur Claude LEFEBVRE, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2013 :

A) Subventions aux organismes ou groupements d'intérêt éducatif et culturel

Centre communal d'action sociale	17 000 €
Groupement d'Action Sociale du personnel communal	12 000 €
Union des Aveugles de Guerre - Strasbourg	52 €
Centre de Formation et de Culture Sociale	90 €
Centre Antibruit du Bas-Rhin (CABR)	200 €

B) Subventions allouées aux sociétés locales

1) Sociétés sportives :	18 000 €
Association Sportive de Benfeld	
Alsacienne de Handball	

SSC Laurentia (3 subventions fixes)
 Tennis Club
 La Boule au But
 Club de Plongée
 Billard Club
 Judo Club
 Cercle d'Echecs
 Fixe : 510 € + 2,90 € par licence adulte
 + 9,40 € par licence jeune

2) Sociétés »loisirs »

Model Club 245 €

3) Office Municipal des Fêtes 15 000 €

4) Sociétés culturelles et éducatives

Chorale Sainte Cécile 245 €
 Société d'Histoire des Quatre Cantons 245 €

5) Sociétés « nature »

Association de pêche et de pisciculture 245 €
 APPMA (section jeunes et école de pêche) 245 €
 Sté d'aviculture et de protection des oiseaux 245 €
 AMIPEC (oiseaux exotiques) 245 €
 Société d'arboriculture 245 €
 Amicale des apiculteurs 245 €

6) Amicales diverses

Union Nationale des Combattants (UNC) 155 €
 Association ADEIF 155 €
 Secouristes « Croix Rouge » 155 €
 Donneurs de sang 155 €
 Coup de Pouce à l'Illmatt 155 €
 UNIAT 155 €
 Le Souvenir Français 155 €
 Refuge des Anti A Benfeld, Erstein et environs 155 €

7) Amicale des Sapeurs-Pompiers 510 €
 Amicale des Sapeurs-Pompiers (Union) 1 900 €
 Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers 510 €

C) Subventions diverses

Classes vertes, de neige ou de mer pour les élèves de Benfeld en dessous de 18 ans pour des séjours minimum de 5 jours : 5,50 € par jour et par élève :

Ecole Briand 1 880 €
 Ecole Rohan 1 880 €
 Collège et autres établissements 2 300 €

D) Autres subventions

Médailleurs sportifs au niveau national	600 €
Comité d'organisation du triathlon (triathlon 2013)	2 500 €

adopté à l'unanimité

b) Orientations budgétaires 2013

Le débat d'orientation budgétaire permet de discuter de l'évolution d'une collectivité, car le budget qui en résulte traduit la stratégie financière de la commune, tenant compte de l'ensemble des paramètres locaux et autres et surtout des choix d'investissements à moyen terme.

Pour l'année 2013, les incidences de diverses dispositions de la loi de finances, de décisions prises au niveau local et la situation économique actuelle seront particulièrement sensibles sur l'exercice budgétaire. La problématique de la disponibilité de liquidités bancaires pour le financement des opérations d'investissement qui était source d'inquiétude en 2012, en raison de la politique de réduction de la dette publique et son effet récessif sur l'investissement public porté en grande partie par les collectivités territoriales, n'a pas eu une incidence particulière sur la situation locale, en raison notamment de la présence de partenaires locaux. Pour ce qui est de 2013, les principaux éléments qui auront un impact sur les budgets locaux proviennent du pacte de stabilisation des concours de l'Etat aux collectivités territoriales (sachant que l'incidence sur chaque collectivité est différente selon qu'elle émerge ou non à certains concours) et de la mise en place de la FPU par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2013 (qui ne devrait pas avoir d'incidence sur les recettes fiscales ou reversement la 1^{ère} année)

Au titre de la loi de finances :

- les prévisions économiques officielles s'établissent à + 0,4% pour la croissance économique et +1,7% pour l'inflation (hors tabac)
- la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2011-2014 fixe un plafond global de dépenses dans lequel s'inscrit la loi de finances (pour 2012 le déficit prévisionnel s'établirait à 82 Mds € contre 91,5 en 2011. Depuis 2004, les administrations publiques locales (APUL) participent au déficit public (leur quote-part étant toutefois minime et en baisse en raison de l'accroissement moins rapide de la dette que celle de l'Etat).
- La LPFP pour 2013 prévoit une stabilité des concours de l'Etat pour l'année 2013 et une diminution de 1,5% pour les années 2014 et 2015
- Le coût supplémentaire de la réforme de la TP (environ 1 Md) sera supporté en partie par les collectivités territoriales
- actualisation des bases fiscales de 1,8%
- la DGF 2013 est égale en montant à celui mis en répartition en 2012 (soit 41,405 milliards d'€, dont 23,7 pour les communes et les EPCI). La part communale est néanmoins abondée de 99 millions d'€. La répartition entre collectivités est toutefois très variable en fonction des critères propres à chacune d'entre elles (potentiel fiscal, potentiel financier...). En définitive, en raison de l'évolution de la population DGF, son montant devrait être identique à 2012.

- la DSR (dotation de solidarité rurale) à laquelle émerge la ville de Benfeld est maintenue en 2013 avec un abondement de 78 millions d'€. La ville étant bénéficiaire de la DSR cible, le montant escompté en 2013 est stable. Un nouvel indice synthétique pour la répartition de cette dernière a été créé (prenant en compte le potentiel fiscal et le revenu par habitant). L'incidence sur la dotation de Benfeld ne peut pas encore être évaluée, s'agissant d'un classement des communes au niveau national.

Incidence des décisions locales :

- la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2013 de la FPU (fiscalité professionnelle unique) sur le territoire de la COCOBEN ne devrait pas avoir d'incidence sur l'enveloppe des recettes fiscales en 2013, mais la structure en sera sensiblement modifiée, la commune ne touchant plus l'ensemble des recettes fiscales liées à l'activité économique (CFE + CVAE, IFR, TASCOT, taxes additionnelles et dotations de compensation), mais le reversement par l'EPCI sous forme d'attribution de compensation. Des calculs de lissage (reversement proportionnel plus important à la commune) seront proposés pour intégrer les évolutions de CFE de grande ampleur.
- taux modulé applicable en 2013 pour les opérations qui rentrent dans son champ de subvention est fixé à 23% par le Conseil Général

Incidence des résultats de l'exercice 2012 et des programmations de travaux déjà envisagés :

- le résultat net 2012 s'établit à 560 000 € permettant de dégager un autofinancement brut de près de 1,10 million €, soit 600 000 € net
- l'évolution des bases fiscales devrait garantir des recettes estimées à 2 540 000 €.
- la contribution de la commune au FNGIR (suite à la réforme de la taxe professionnelle) est pérennisée pour 2012 et 2013 pour un montant de 60 000 €
- le respect du dispositif du plan de relance permettra de récupérer en 2013 les recettes de TVA de 2012, soit près de 600 000 €
- les charges de la dette, compte tenu du recours à l'emprunt pour le financement de la salle des sports se stabilisent à 720 000 €, sachant que la totalité des emprunts ont été réalisés. Cela représente un montant de 125 € par habitant pour une moyenne de la strate de 132 € en 2011.
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier de l'exercice est de 5 332 000 € soit 924 € par habitant. La moyenne de la strate en 2011 était de 1 085 €.

Dans cette optique et dans la mesure où les dépenses de fonctionnement ne subiront pas d'importantes modifications par rapport à l'exercice précédent (sous réserve du report à 2014 de l'application du décret portant réforme des rythmes scolaires dont les incidences sur les budgets locaux ne peuvent encore être estimés de façon précise), le volume prévisionnel de dépenses d'investissement nouvelles pour 2013 s'élèvera à 1 000 000 €, correspondant à la poursuite des programmes pluriannuels engagés, le versement d'un fonds de concours à la COCOBEN pour assurer le programme de travaux de voirie programmés (avenue de la gare, parvis de la gare, divers), le financement du solde des travaux de la salle des sports et aménagement des abords et la réalisation de divers investissements déjà prévus (mare aux batraciens, aire de jeux, mise aux normes électriques de l'église, salle des

fêtes...). Il est également prévu de provisionner le solde disponible au titre des travaux de restructuration et d'extension de l'école Briand, qui devraient démarrer en 2014.

Il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt en 2013 pour le financement de travaux, permettant de désendetter en partie.

L'enveloppe d'emprunt budgétée en 2012 pourrait faire l'objet d'une diminution de 500 000 €, ne conservant qu'un montant de 500 000 € à titre d'un crédit-relais ou l'adaptation de la ligne de trésorerie pour faire face au délai de versement du FCTVA et des subventions de près d'1 M € encore à recevoir au titre de la salle des sports (recettes qui n'interviendront qu'en fin d'exercice 2013).

Par conséquent, il est proposé de maintenir l'évolution des taux de fiscalité des ménages à 1 % maximum en 2013, malgré l'important programme d'investissement en cours permettant de garder des marges de manœuvre pour la section d'investissement.

6) Avis sur la l'organisation de l'Ecole Rohan

Madame Candide LOTT, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que l'Ecole Rohan à Benfeld est constituée sur le même site, d'une école maternelle et d'une école élémentaire, chaque établissement ayant à sa tête un directeur ou une directrice.

Afin d'assurer une meilleure gestion de cet établissement, notamment grâce aux décharges de direction plus importante selon le nombre de classes et la difficulté de pourvoir les postes dans les 2 établissements, l'Inspection de l'Education Nationale propose de regrouper ces deux sites sous une direction unique.

De telles modifications sont soumises pour avis au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Candide LOTT, maire-adjoint,

vu la demande de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale,

vu l'intérêt qu'il y a de regrouper les deux établissements du groupe scolaire Rohan sous une direction unique,

considérant qu'une telle décision n'engage pas les finances de la commune

émet

un avis favorable à la mise en place d'une direction unique pour le groupe scolaire Rohan à Benfeld

adopté à l'unanimité

7) Aménagement des rythmes scolaires

Madame Candide LOTT, maire-adjoint informe l'assemblée que le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru au JO le 26 janvier 2013.

Les principales dispositions concernent l'instauration d'une semaine de 9 demi-journées, instaurant à nouveau une journée de classe le mercredi ou le samedi.

Il prévoit aussi que cette mesure s'appliquera à la rentrée de septembre 2013, sauf demande de dérogation du conseil municipal pour application en septembre 2014 à formuler avant le 1^{er} avril 2013.

Compte tenu des éléments d'incertitude (budgets à prévoir, conséquence sur les activités associatives, prise en charge des enfants après les cours...) et la nécessité de mener une réflexion globale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, qui a compétence en matière d'accueil périscolaire, ce point sera abordé lors du conseil municipal de février ou de mars, lorsque les informations complémentaires nécessaires seront connues

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Anny DELVALLEZ présente les différents points abordés lors de la réunion de la commission du cadre de vie du 22 janvier 2012 (outre la mare aux batraciens), à savoir :

- l'aménagement de la place Guthapfel pour un budget d'environ 5 000 € (aménagement paysager, plantations et 2 petits modules de jeux. L'objectif est de procéder aux travaux pour l'organisation du pique-nique prévu le 1^{er} septembre
- une aire de jeux dans le lotissement Rohan 4^{ème} tranche (allée du Ried) pour un montant de 50 000 € (avec une participation de la COCOBEN de 25 000 €) avec dans un premier temps des travaux préparatoires et la mise en place d'un module en bois, sachant que cette aire sera évolutive
- l'aménagement de la maisonnette du gaz, cédée à la commune est ajournée dans la mesure où des réflexions complémentaires quant à sa destination restent à effectuer.
- La mise en place de marquage de places de stationnement sur route dans la rue d'Obernai

Les membres du conseil municipal des enfants ont pu assister à la projection du film de Serge DUMONT (Jungle dans nos gravières). Une visite de la mare aux batraciens de Sermersheim est prévue début mars et les jeunes conseillers seront associés au projet de mare à Benfeld.

En complément des points traités à l'ordre du jour, Mme Candide LOTT informe que dorénavant les activités du Club Stubbehansel ont été transférées de la Villa Jaeger à la RPA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.